

## Compte rendu séance du conseil municipal du lundi 16 janvier 2022

**Sont présents** : Françoise MATTON – Patrick BOUILLON – Ornella TACHE – Régine GAGNEUX – Valérie AUBERT – Sylvie ROBERT

**Sont absents ou excusés** : Alexandre LUCIEN – Bertrand BONNEAU – Philippe DEPEUIL – Gladys SAUTON – Christophe STAFFENT

**Secrétaire de séance** : Sylvie ROBERT

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2022 : Le conseil approuve le compte-rendu de la précédente séance.
- 2- Devis élagage arbres de la place du village à Paillé, école et salle des fêtes + taille de formation de différents arbustes : 4 735 € ht soit 5 682 € ttc  
Le conseil municipal approuve le devis et autorise l'entreprise à réaliser les petits travaux supplémentaires nécessaires au cas par cas (taille de sécurité, ....)
- 3- Embauche d'un emploi saisonnier pendant 1 mois : Monsieur Robin PAVARD a adressé une lettre de motivation et son CV à la commune. Le conseil approuve car il a déjà travaillé pour la commune en 2022 et a donné entière satisfaction.
- 4- Parc éolien de Vervant : Monsieur Pascal POIROT, Président de l'association Boutonne Environnement informe la commune de la nécessité de former un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui a délivré, le 8 décembre 2022, une autorisation portant sur la réalisation de 8 éoliennes sur le territoire des communes des Eglises d'Argenteuil et de Vervant – La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux annule également l'arrêté du 6 mars 2020 par lequel le Préfet de la Charente Maritime avait refusé de délivrer cette autorisation.  
Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à intervenir en justice dans les différentes procédures contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.
- 5- Le conseil donne autorisation à Mme le Maire de céder l'ancien C15 orange de la commune.
- 6- Les bâches incendie : le dossier est déposé – Un propriétaire a refusé de signer la convention d'occupation de son terrain (citerne qui devait se situer à proximité du lotissement de Paillé) – il y aura donc une citerne de moins car aucune solution alternative n'a pu être trouvée.

La séance est levée à 20h57

Signature

Mme Le Maire, Ornella TACHE

Secrétaire de séance, Sylvie ROBERT